

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- *afférents au conseil municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 11*

Séance du 09 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois

Et le neuf mars à 20 heures 30

Date de la convocation : 02/03/2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Myriam ALINAT, Yves CASTAN, Fabien COVINHES, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Marie DELMAS, Vivien GUIRAUD, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Karine VALAT

Absents excusés : Laurent BERNAT, Bernard LAFFOND, Jean-François ROUSSET, Marie-Lou WALIGORSKI

Secrétaire de séance : Nathalie RICARD

Objet de la délibération n° 01-2023

Approbation des comptes de gestion 2022- Budget Assainissement

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion a été établi pour l'exercice 2022 par Mme Isabelle BESSARD-LURBE, comptable.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à leurs écritures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Vote** le compte de gestion 2022 du budget assainissement de la commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du conseil municipal :

Présents : 11

Exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

*Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

Le Maire, Patrick RIVEMALE,

La secrétaire de séance, Nathalie RICARD,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
Au représentant de l'Etat le 21/03/2023
Et de la publication le 21/03/2023
Le Maire, Patrick RIVEMALE

